

N° 28

sarralbe

Bulletin d'information de la ville de Sarralbe

➤ **INFOS**



Meilleurs vœux 2016



Madame, Monsieur,

C'est dans un contexte lourd que les fêtes de fin d'année se sont déroulées : avec les tragiques attaques du 13 novembre, c'est la deuxième fois cette année que notre pays a été la cible du terrorisme.

Des jeunes, radicalisés et endoctrinés par des fanatiques qui ne sont que haine, ignorance et lâcheté dont l'objectif est d'installer la peur et de semer la division.

Dès le 15 novembre, nous nous sommes rassemblés à Sarralbe pour exprimer notre soutien et notre émotion aux familles qui pleurent leurs proches et montrer notre détermination à défendre nos valeurs, celles de la République.

Le climat est également morose pour les communes de France : alors que **la gestion de notre ville est reconnue par les services de la direction générale des finances publiques comme étant saine**, l'Etat poursuit la baisse drastique de ses dotations, puise sans vergogne dans les budgets des communes pour faire de la redistribution et multiplie des normes aussi coûteuses qu'inutiles. La dernière réforme territoriale de 2015 va dépouiller les bourgs-centre comme Sarralbe de leurs compétences et de leur rôle économique au profit de l'intercommunalité du chef-lieu d'arrondissement en les privant de leurs moyens d'agir sur le quotidien de leurs habitants tout en éloignant les citoyens des centres de décision.

Face à un Etat qui régent aveuglément depuis Paris et qui étouffe progressivement les communes et leur bassin de vie, la colère commence à gronder dans les campagnes jusque dans les urnes.

Bien entendu, les communes doivent participer à l'effort national et elles le font déjà mais pas de cette façon mécanique sans discernement. **A Sarralbe nous n'avons pas attendu que l'Etat prenne conscience de la situation critique des finances publiques nationales pour réagir : cela fait déjà quatorze années que nous faisons des économies, réduisons notre dette qui sera définitivement remboursée dès 2018 et maintenons une fiscalité très modérée.**

Notre gestion rigoureuse a permis d'investir massivement pour soutenir nos écoles, le service d'accueil périscolaire, nos équipements sportifs, nos associations, nos entreprises et l'emploi local. Nos efforts ont également permis d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et de leur proposer chaque année une saison d'animations culturelles de qualité, toujours accessibles au plus grand nombre.



Alors que l'économie de notre pays est en berne et que le chômage continue de progresser, les investissements de notre ville ont également permis de soutenir les entreprises locales et leurs emplois. Là encore, la politique menée par l'Etat à l'égard des communes aura des conséquences désastreuses sur les entreprises de travaux publics et leurs salariés.

La commune reste de par sa proximité des citoyens, la brique de base de la démocratie et du vivre-ensemble. Elle est devenue **le seul point de repère fiable où il n'y a pas de décalage entre ce qui est dit et ce qui est fait** et où les citoyens peuvent influencer directement sur les décisions prises par leurs élus. Et c'est ce lien de proximité que l'on veut détruire en diluant les communes au sein de grandes technostructures administratives, en ayant déjà découpé les nouveaux cantons en fonction de glauques calculs politiques et en créant de vastes régions artificielles.

En dépit de ces difficultés croissantes, notre volonté d'avancer et notre énergie à soutenir le dynamisme de notre ville restent intactes.

J'ai bien compris que les réalisations de Sarralbe suscitent une certaine forme d'envie et de rivalité.

Je n'ai pas d'autre ambition que celle de continuer à aider notre ville à se développer et à aménager un cadre de vie harmonieux où il fait bon vivre pour tous nos concitoyens.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2016 alliant santé et bonheur.

Pierre Jean DIDOT
Maire de Sarralbe

Président de la Communauté de Communes
de l'Albe et des Lacs

SARRALBE Infos • Bulletin d'information de la ville de Sarralbe
N° 28 - Décembre 2015

Directeur de la publication : P.J. DIDOT, Maire

Conception et impression : Imprimerie Inter'Print - Hagondange

Dépôt légal à parution

Crédit photos : mairie de Sarralbe, RL,

©Thinkstock • M-C Becker

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la plateforme Inéos à Sarralbe

La Proposition de l'Etat pour le financement des mesures de réduction des risques à la source

Par courrier en date du 13 octobre 2015, Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines a demandé au conseil municipal de se prononcer avant le 31 décembre sur le projet de convention établi par les services de l'Etat, de financement des mesures supplémentaires à prendre au titre du Plan de Prévention des Risques Technologiques générés par la société Inéos sur les territoires des communes de Sarralbe et de Willerwald. **Ces mesures supplémentaires consistent à financer la délocalisation de Sarralbe à Carling du dépotage des wagons-citernes de propylène et à financer des investissements sur la plateforme Inéos pour réduire les risques à la source et leur impact sur les populations et les habitations. Si notre conseil municipal est pleinement en accord avec ces mesures et les efforts de l'industriel visant à mieux protéger notre population et les habitations proches du site Inéos tout en pérennisant la plateforme pétrochimique, il ne peut cependant accepter ni l'ultimatum du sous-préfet, ni les modalités de financement de ces mesures telles qu'elles ont été définies par l'Etat.**

Tout d'abord, le projet de convention établi par l'Etat prévoit que le coût de ces mesures supplémentaires qui s'élève de 36,8 à 42,3 millions d'euros, soit réparti de la manière suivante :

- 33,34 % pour l'Etat représentant de 12 275 788 € à 14 117 156 €
- 33,33 % pour les collectivités locales représentant de 12 272 106 € à 14 112 922 €
- 33,33 % pour l'industriel représentant également de 12 272 106 € à 14 112 922 €



Les collectivités territoriales concernées sont celles qui ont perçu de la contribution économique territoriale de la part de la société Inéos soit :

- le département de la Moselle (29,20 %)
- la Région Lorraine (15,04 %)
- la ville de Sarralbe (31,81 %)
- la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluence pour Willerwald (21,42 %)
- et la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs (2,53 %)

Pour les seules mesures supplémentaires la contribution de la ville de Sarralbe serait de 3 903 757 € à 4 489 320 € (31,81 % de 12 272 106 € à 14 112 922 €). A cela s'ajoute la participation de la ville de Sarralbe au financement des mesures foncières soit de 318 068 € à 365 778 €.

Enfin, il faut ajouter à l'addition de la ville, le financement des mesures de protection des habitations dans les périmètres de risques, soit 111 335 € en secteur d'aléas moyens et 397 625 € en secteur d'aléas faibles.

Au total, la contribution de la ville de Sarralbe s'établit en application de ce projet de convention de 4 730 785 € à 5 364 058 €. Au gré des projections successives réalisées par l'Etat, le coût du PPRT n'a cessé d'augmenter dans des proportions très conséquentes (de 32 millions d'euros à plus de 52 millions d'euros).

Le mode de répartition déterminé par l'Etat pour le financement des mesures supplémentaires et qualifié par le sous-préfet "d'habituel" (33,33 % l'Etat, 33,33 % les collectivités locales et 33,33 % l'industriel) n'est en réalité pas si habituel que prétendu et il est avéré que des PPRT sont financés sur la base suivante : 40 % l'Etat, 40 % l'industriel et 20 % les collectivités locales. Monsieur le maire qui a rencontré Monsieur Yves Blein, député du Rhône, maire de Feysin et président d'AMARIS (association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs), a été informé que la contribution des communes aux mesures supplémentaires est dans la plupart des PPRT, marginale. A cela s'ajoute la décision unilatérale de l'Etat de retenir sans aucune explication l'année 2013 comme année de référence pour le calcul de la répartition du coût entre les collectivités territoriales et locales.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal, tout en soulignant son soutien aux mesures supplémentaires visant à limiter les risques pour les salariés et la population riveraine demande au représentant de l'Etat de revoir la clef de répartition du financement de ces mesures dans le sens d'une minoration de la contribution mise à la charge des collectivités locales.

La Fusion de la Communauté de Communes de avec la Communau

Quel impact sur la ville de Sarralbe ?

Par courrier en date du 12 octobre 2015, Monsieur le Préfet a informé notre commune du schéma départemental de la coopération intercommunale qu'il a élaboré.

Ce schéma prévoit la fusion qui est en réalité l'absorption de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de ses 12 communes par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

M. le Préfet a laissé au conseil municipal de Sarralbe, un délai de deux mois pour se prononcer faute de quoi son avis sera réputé favorable.

De fait, au cours de sa séance du 7 décembre 2015 le conseil municipal de Sarralbe a débattu de cette décision du Préfet. Les trois conseillers municipaux d'opposition étaient absents excusés.

M. le Maire a d'abord expliqué à l'assemblée le contexte de cette décision du Préfet : la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit la suppression des intercommunalités de moins de 15 000 habitants. Ce texte s'inscrit dans le même courant de réformes qui crée de nouveaux cantons artificiels sans aucune logique et des méga-régions tout aussi artificielles avec pour conséquence l'éloignement des citoyens des centres de décision.

M. le Maire a rappelé que **cette décision du Préfet a été prise non seulement sans aucune concertation mais également sans aucune étude ni analyse préalables des conséquences de cette fusion sur la fiscalité des ménages et des entreprises ou sur la situation financière des communes concernées.**

M. le Maire a expliqué aux conseillers municipaux ce que l'on pouvait d'ores et déjà déduire sans étude de cette fusion forcée :

- **une augmentation très conséquente de la fiscalité des entreprises** de Sarralbe avec un risque sur l'emploi local,
- **l'obligation supplémentaire pour les employeurs de plus de 10 salariés de payer annuellement un "versement transport" d'un montant de 0,55 % de leur masse salariale pour financer les lignes de transport de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,**
- **le risque d'une augmentation de la taxe d'habitation des ménages de Sarralbe.**

M. le Maire s'interroge sur les services supplémentaires qui seront rendus par cette augmentation de la contribution des entreprises et des ménages.

Il rappelle que **la gestion saine de la commune menée par son équipe municipale a permis depuis 14 ans de ne pas augmenter la fiscalité des contribuables.**

Il signale également :

- que **la ville de Sarralbe perdra la compétence industrielle et économique** et que cela signifie que la ville ne pourra plus aider les entreprises en difficulté ni même favoriser l'implantation d'une nouvelle activité industrielle ou commerciale. Il rappelle son engagement aux côtés d'Ineos, de Secofab et de Leach International aux moments difficiles. Il précise que **cette perte de compétence et de gestion s'étend également aux commerces du centre-ville** pour lesquels une action énergique a été initiée à Sarralbe et aux bâtiments relais pour soutenir l'emploi local.
- que la ville de Sarralbe **perdra la compétence de la petite enfance et qu'elle ne sera pas autorisée à financer son projet de crèche** qui figurait dans les engagements électoraux alors même que l'un des principaux employeurs de main d'œuvre féminine de la région est implanté à Sarralbe,
- que **la ville de Sarralbe ne sera plus autorisée à gérer sa bibliothèque** dont elle renouvelait chaque année la dotation en livres neufs pour un montant de 20 000 €.

M. le Maire informe l'assemblée que l'Etat vient seulement de lui faire parvenir une analyse financière de la Communauté de l'Albe et des Lacs pour la période 2012-2014 qui qualifie la gestion de saine au même titre que celle de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Il rappelle qu'il a écrit à Monsieur le Premier Ministre pour obtenir des éléments d'analyse des conséquences de la fusion et de ses impacts sur les contribuables et sur l'emploi. Il indique que le cabinet du Premier Ministre lui a répondu le 13 novembre 2015 qu'il mobilisait les ministres concernés et le préfet de la Région Lorraine. M. le Maire signale qu'à ce jour il n'a été destinataire d'aucun élément d'analyse alors qu'il faut se prononcer avant le 12 décembre 2015. Il

l'Albe et des Lacs té d'Agglomération Sarreguemines Confluences

fait savoir que le chef de Cabinet de M. Christian Eckert, secrétaire d'Etat chargé du Budget a indiqué le 30 novembre 2015 qu'il a bien reçu la demande de monsieur le Premier Ministre mais que ce dossier relève plutôt des attributions de Madame Marylise Lebranchu, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique à laquelle il transmet notre courrier.

M. le Maire souligne qu'il faut garder à l'esprit que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences reste un colosse financier aux pieds d'argile du fait de la mono-industrie automobile et des menaces réelles de délocalisation qui pèsent sur son principal contributeur, l'usine d'assemblage de véhicules SMART.

M. le Maire fait remarquer qu'il est troublant de se faire imposer des décisions par l'Etat sans connaître les répercussions de ces décisions sur l'emploi et sur les contribuables.

Il déplore qu'on dépouille progressivement les communes et surtout les bourgs centre de leurs compétences et de leur rôle économique en les vidant de leur substance et en les privant de leurs moyens d'agir sur le quotidien de leurs habitants au niveau local tout en éloignant les citoyens des centres décisionnels.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire qui rappelle :

- que le préfet en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a décidé la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs (et de ses communes) avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.
- que le conseil municipal est appelé à donner son avis avant le 12 décembre 2015, faute de quoi son avis sera réputé favorable.

Considérant :

- **que** la loi "NOTRE" au même titre que les méga-régions et les nouveaux cantons artificiels ont eu l'impact sur les électeurs que nous avons constaté dimanche le 6 décembre 2015,
- **que** l'Etat n'a produit aucune étude de la fusion et de ses conséquences financières et fiscales sur notre commune et sur les contribuables,
- **que** la nouvelle intercommunalité née de la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est très dépendante de la société Continental et de l'usine d'assemblage du véhicule SMART,
- **que** la fiscalité communautaire des entreprises, des artisans et commerces connaîtra une augmentation conséquente,
- **que** ces mêmes entreprises de plus de 10 salariés seront de surcroît soumises au versement transport qui s'élève à 0,55 % de leur masse salariale,
- **qu'il** n'est pas assuré que la fiscalité des ménages ne soit pas également soumise à une hausse du fait de la fusion,
- **que** les services assurés en contrepartie de cette hausse de la fiscalité sont très limités, voire inexistants,
- **que** cette fusion enlèvera à notre ville des compétences essentielles comme la politique de développement économique (industrielle et commerciale), la petite enfance ou encore la bibliothèque
- **que** le soutien aux entreprises locales et à l'emploi local ne pourra pas être assuré à l'avenir par la ville de Sarralbe,
- **que** le conseil municipal est particulièrement inquiet de cette situation,
- **que** notre ville ne peut pas délibérer librement, sa décision étant imposée par le préfet,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

au regard des conséquences négatives de cette fusion tant pour la ville de Sarralbe que pour ses contribuables, et en l'absence de toute réponse des services de l'Etat aux questions qui sont posées,

- ne peut pas donner d'avis sur cette décision du Préfet de fusionner la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de ses communes avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Extension du centre de recherche "ESTERLINE LEACH INTERNATIONAL"

La ville de Sarralbe loue actuellement deux bâtiments d'une surface de 1600m² situés rue Jacques Touba (anc. LEPI et AFOREST) au centre de recherches et de développement de la société LEACH INTERNATIONAL EUROPE. Pour faire face à la croissance de l'activité sur le site de Sarralbe, la société LEACH a sollicité la commune afin de disposer de locaux supplémentaires. Le réaménagement avec extension des locaux du centre de recherches et de développement permettra ainsi de regrouper tous les ingénieurs et services associés au bureau d'étude sur le même site, soit 134 personnes. La municipalité a opté pour le réaménagement



partiel du bâtiment avec une extension à l'arrière. La construction projetée d'une superficie de 530m² sera de plain pied avec une toiture végétalisée permettant de retenir les eaux pluviales pour éviter l'engorgement lors des pluies d'orage. La structure porteuse sera composée d'une charpente métallique habillée d'un bardage métallique double-peau. Les travaux ont démarré en octobre par la réalisation des fondations sur puits en béton armé, suivie de l'empierrement de la plate-forme.

Durée du chantier : 7 mois

Le coût de cette structure qui comporte essentiellement des bureaux et des salles de réunion est estimé à 1,2 million d'euros.

100 % de cet investissement est assuré par la commune de Sarralbe.



Réfection de chaussée impasse Jean-Pierre Warion

Un nouveau revêtement de chaussée en enrobé a été posé dans l'impasse Jean-Pierre Warion.

Ces travaux font suite à la mise en conformité de l'assainissement fin 2014 et au renouvellement de la conduite d'eau potable par le syndicat des eaux en 2015.

La structure de la chaussée a été renforcée et de nouvelles bordures ont été installées.

Les travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Rauscher pour un montant de 59 000 € TTC.



Les travaux d'enfouissement des réseaux se poursuivent dans la rue de Strasbourg



La mise en place des gaines sous la chaussée est achevée. Les nouveaux réseaux seront installés et mis en service début 2016.

Les supports ERDF en béton seront démontés à la fin des travaux de voirie, après la pose du nouvel éclairage public.

Aménagement de la confluence de la Sarre et de l'Albe



Dans la continuité de l'aménagement de la halte fluviale et du quai de l'Albe, le secteur de la confluence de la Sarre et de l'Albe a été mis en valeur.

Le troisième volet du programme transfrontalier "La Bande Bleue – L'axe de la Sarre" porté par l'Eurodistrict SaarMoselle **a été cofinancé par l'Union Européenne à hauteur de 50 % du montant des investissements.**

Il a permis de réaliser :

- la construction d'un cheminement piéton (PMR) le long de l'Albe et de la Sarre en béton désactivé.
- la création d'un ponton de mise à l'eau pour canoë-kayak au niveau du quai de l'Albe.
- la démolition de l'ancien réservoir silo de la station d'épuration.
- la construction d'un "belvédère" en surplomb de la berge de la Sarre, dans le prolongement de l'entrée du centre culturel et sportif.
- l'aménagement des berges des deux rivières avec leur mise en valeur

L'ensemble de ces travaux a été réalisé pour un montant avoisinant les 324 000 € TTC



Construction d'un abri à sel

Un aménagement pour le stockage du sel de déneigement a été réalisé dans la cour à l'arrière des ateliers municipaux. Ce nouvel équipement permettra d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents. La structure composée de voiles en béton armé, a été recouverte par un système



de toiture coulissante pour éviter la construction d'un bâtiment de grande hauteur. Cette toiture découvrable permet aussi de stocker une quantité de 80 tonnes de sel qui représente la consommation annuelle de sel nécessaire au déneigement des 40 km de voiries communales.



Piste routière permanente

Au mois de novembre deux garages ont été installés sur le plateau sportif se trouvant rue St-Philippe à l'arrière du groupe scolaire Robert Schuman. Ils sont destinés à abriter le matériel et les bicyclettes de la future piste d'éducation routière pour les scolaires, qui sera mise en place en 2016.



Cette réalisation permettra aux enseignants, à la Gendarmerie Nationale et à la police municipale de mieux sensibiliser nos jeunes aux dangers, à la signalisation et aux règles à respecter pour circuler en vélo ou à pied sur la voirie.

Cette piste d'éducation routière sera le complément indispensable, des cours théoriques enseignés en classe.

Les guirlandes de Noël illuminent la Commune d'un air de fête !



Comme chaque année, Sarralbe a revêtu, durant le mois de décembre, ses habits de lumière. Les services municipaux ont procédé à la mise en place des motifs lumineux de Noël, dès le mois de novembre. Cela représente de nombreuses heures de travail consacrées à la révision des motifs et à leur mise en place. Au total plus de 190 motifs ont été installés, une dizaine d'arbres d'ornement ont été décorés avec des guirlandes lumineuses, 4 ronds-points ont été décorés avec des motifs, et 10 traversées de rues ont été installées. Soucieuse de préserver l'environnement et d'éviter toute forme de gaspillage, la ville utilise dorénavant des motifs composés à 100 % de leds. Cela permet de réaliser une économie de 30 % sur la consommation d'énergie par rapport à des motifs dotés de sources lumineuses à incandescence. Le développement durable, c'est avant tout, une question de volonté. Cette année, un certain nombre d'illuminations de Noël ont été renouvelées dans la traversée de la rue Clémenceau au centre-ville et dans la rue du Chanoine Goldschmitt à Rech.



Complexe culturel et sportif de Sarralbe



Un nouvel habillage extérieur plus esthétique et résistant.

Le revêtement en béton brut de la façade du centre culturel et sportif se détériorant au niveau des façades à l'entrée principale, la mise en place d'un bardage en plaques fibre-ciment montées sur une ossature métallique a été préconisée afin de palier à ces désordres et de redonner un coup de neuf à cet équipement.



Ecole maternelle Bellevue : réfection de la cour



Suite aux travaux d'amélioration du confort thermique du bâtiment, de la création d'une rampe d'accessibilité pour personne à mobilité réduite et du remplacement du bac à sable, une nouvelle tranche de travaux a été réalisée pendant les vacances scolaires de cet été.

Soucieux du confort des élèves et du personnel de l'école, la municipalité a décidé de procéder à la réfection de la cour avec

le remplacement des bordures, et la pose d'un nouvel enrobé.

En complément, l'école bénéficiera du traçage au sol de nouveaux jeux pour les enfants, de bancs de repos, de bacs à fleurs ainsi que d'un nouveau portail d'entrée.

Le renouvellement de la structure ludique, vétuste, est prévu en 2016.



Eglise de Rech "traitement contre le MERULE"

La présence d'un champignon "le mэрule" a été constatée dans le parquet côté Est de l'église. Le mэрule est un champignon lignivore et xylophage dévastateur qui s'attaque au bois et qui peut proliférer à travers les maçonneries et le dallage.

Il se développe très facilement dans les zones obscures, confinées, humides et mal aérées et ressemble à de l'ouate épaisse et blanche ou à une toile d'araignée qui vire vers le gris.



Des travaux d'urgence ont été réalisés par une entreprise spécialisée pour éviter les risques d'une prolifération fulgurante de ce champignon :

- le démontage et l'incinération du parquet attaqué,
- l'excavation du sol sur environ 15 cm de profondeur,
- le brûlage des filaments sur l'ensemble du sol,
- le traitement du sol, de la périphérie de dallage ainsi que des pieds de bancs avec des produits fongicides adéquats,
- la réalisation d'un dallage en béton armé avant la pose du nouveau parquet.



Une passerelle piétonne à Rech près de l'école primaire



Afin de sécuriser l'accès à l'école primaire de Rech dans la rue du Chanoine Goldschmitt, une passerelle cyclable et piétonne sera mise en place. Cet ouvrage, d'une longueur d'environ 40 mètres, permettra de franchir la voie SNCF et sera implanté parallèlement au pont routier existant dont les trottoirs sont trop étroits pour les piétons. La réalisation des études est confiée au bureau Lambert de Sarre-Union, en collaboration avec Réseau Ferré de France qui est propriétaire du terrain.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 300 000 € HT.



Rénovation de la rue des Bois



L'ancien enrobé étant fortement dégradé dans l'entrée de la rue des Bois à Rech, un nouveau revêtement de chaussée a été mis en place sur la route.



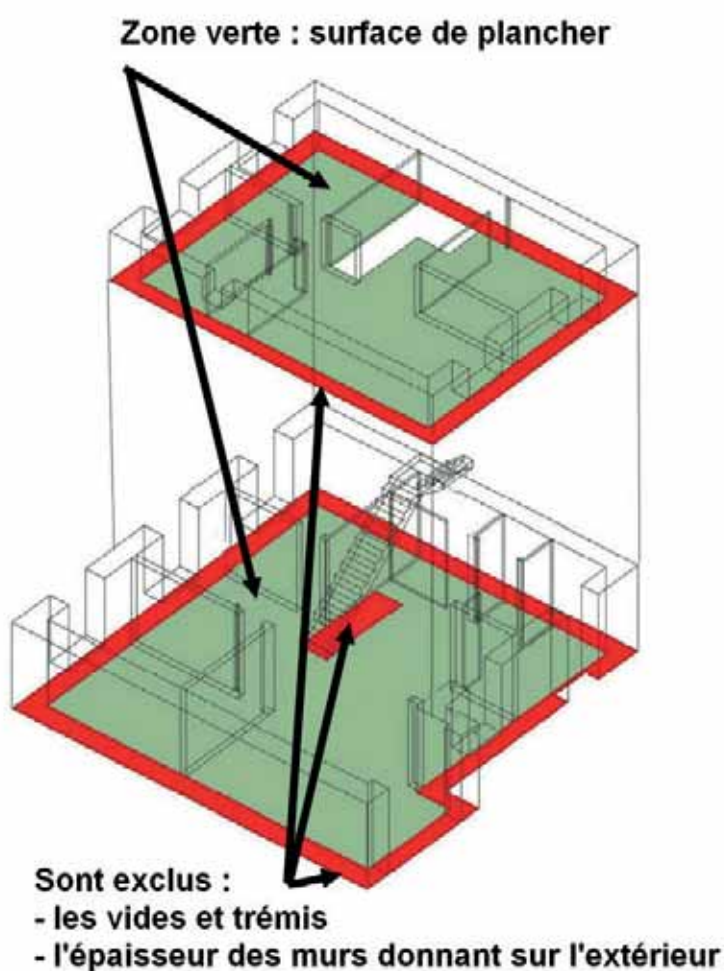
Urbanisme – Mairie – Infos

Quelles demandes d'autorisation pour mes travaux ?

L'importance des travaux est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol de la construction.

Augmentation de la surface de plancher	Démarche
Moins de 5 m ²	Aucune
Entre 5 m ² et 20 m ²	Faire une déclaration préalable
Plus de 20 m ²	Demander un permis de construire en mairie

Les formulaires sont téléchargeables sur internet « **service public urbanisme** »



La surface de plancher est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction notamment des surfaces de planchers sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m, des vides afférant aux escaliers, de l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur, des surfaces de garages et de combles non aménageables. La surface de plancher des caves, celliers et annexes est en revanche prise en compte.

L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.

Le recours à un architecte est obligatoire

si le projet de travaux conduit

- soit la surface de plancher
- soit l'emprise au sol

à dépasser 170 m².

La déclaration préalable

Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Vous devez faire une déclaration préalable dans les cas suivants :

- Construction d'un garage, d'une terrasse entraînant la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol nouvelle comprise entre 5m² et 20m².

- Travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction (perçement ou changement de fenêtres, de porte, mise en place de vélux...)
- Travaux d'isolation par l'extérieur
- Travaux de ravalement de façade, uniquement en secteur ABF (bâtiment situé dans le périmètre de protection des monuments historiques)
- Construction d'une clôture ou d'un mur
- Réfection de toiture

Le permis de construire

Il est obligatoire pour toute nouvelle construction ou pour des travaux sur une construction existante, en fonction de seuils déterminés pour la surface de plancher ou l'emprise au sol.

Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- Si vous construisez une maison
- Si les travaux d'agrandissement de votre maison ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²
- Ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².
- Si les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple la transformation d'un local commercial en local d'habitation).

Si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition.

3 ans c'est la durée de validité du permis de construire

Le certificat d'aménager

Un permis d'aménager est exigé pour :

- la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 2 hectares (soit 20 000 m²),
- la réalisation de certaines opérations de lotissement

Le certificat de démolir

Un permis de démolir est exigé pour les projets de démolition partielle ou totale d'un bâtiment.

Le certificat d'urbanisme

Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme : (CU)

Le CUa : il renseigne sur les règles d'urbanisme applicables à votre terrain, sur les limites administratives au droit de propriété et vous communique la liste des taxes et participations d'urbanisme.

Le Cub : En plus des informations données par le CUa, il indique si votre terrain peut être utilisé pour la réalisation de votre projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants.

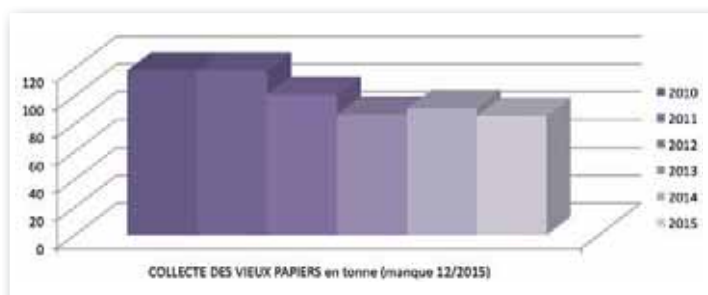
INFO – LOTISSEMENT LES TILLEULS

Il reste 20 parcelles disponibles sur les 46 places à bâtir au lotissement.

Collecte des vieux papiers

en tonne (manque 12/2015)

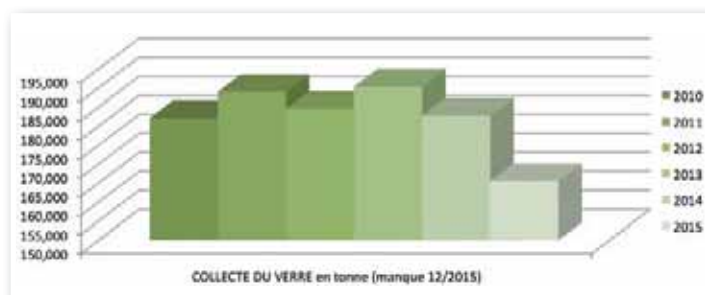
2010	2011	2012	2013	2014	2015
118,25	118,21	100,88	86,68	90,87	85,53



Collecte du verre

en tonne (manque 12/2015)

2010	2011	2012	2013	2014	2015
182,10	188,98	184,52	190,28	182,80	165,48



On constate une baisse significative des apports volontaires dans les containers verres et papiers. Ces dernières années, nous avons pu maintenir la taxe des ordures ménagères grâce à l'implication des citoyens avec un tri efficace.

Nous devons maintenir nos efforts ; c'est important pour l'environnement et pour les finances de nos concitoyens.

La distribution de compost : horaires d'ouverture

Du 1^{er} mars au 31 octobre : lundi et mercredi de 14h à 18h et vendredi de 13h à 15h.

Du 1^{er} novembre au 28 février : mercredi de 14h à 16h et vendredi de 13h à 15h.

Pour récupérer du compost présenté en vrac, nous vous conseillons de vous rendre à la déchèterie avec votre propre matériel (remorque, seau ...).

Tarif unique du compost : le tarif est fixé à 8 € la tonne de compost.

Les Sacs Multiflux



Sacs Verts (15 L)

Sacs Orange (50 L)

Sacs Bleus (30 L)

Sacs Bleu (50 L) réservés aux professionnels

1 rouleau = 26 sacs

Où s'approvisionner en sacs ?

La prochaine distribution aura lieu les 14 et 15 avril 2016 de 8h30 à 19h30 au centre culturel et sportif rue de la Sarre.

En mairie, en **cas de rupture de sacs** pendant les 6 mois.

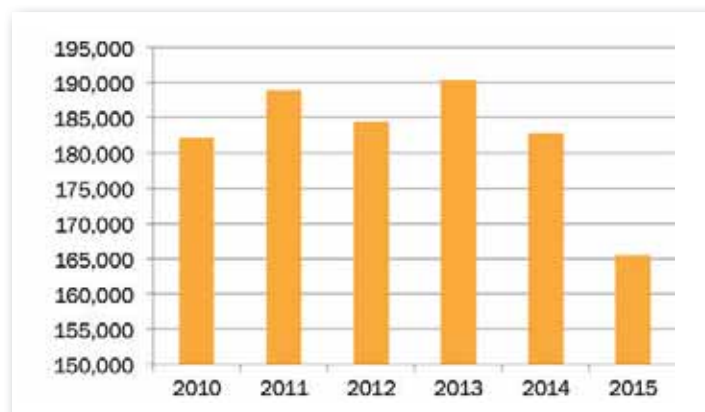


Rendez-vous sur le site du www.syde.me.fr

Collecte verre

tonnage collecté 2010 - 2015

2010	2011	2012	2013	2014	2015
182,100	188,980	184,520	190,280	182,800	165,480
					*manque 12/2015



Rappel des points de collecte :

1. parking rue des Bois (vers le stade) annexe RECH
2. magasin NORMA rue de Strasbourg
3. centre sportif, culturel et de loisirs rue de la Sarre
4. magasin LIDL rue de Strasbourg
5. piscine rue Goethe
6. rue Jean Moulin (parking Magasin "Marché aux Bonnes Affaires")
7. rue de la Gare
8. annexe Saltzbronn
9. rue Ernest Solvay
10. SUPER U rue de Strasbourg
11. rue Principale annexe EICH
12. déchèterie
13. rue Jacques Toubia

Aires de jeux fermées suite à des dégradations



Aménagée en 2010, l'aire de jeux du parc François Mitterrand, fait régulièrement l'objet d'actes de vandalisme. Ces dégradations commises sur les structures ludiques, compromettent gravement la sécurité des enfants.

Suite à l'endommagement des cordages, brûlés ou coupés jusqu'à l'acier, et à l'usure prématurée des équipements résultant de la malveillance et du non-respect des consignes (poids, âge, taille...), la municipalité a décidé, par mesure de sécurité, de fermer provisoirement les deux aires de jeux les plus dégradées : celle du centre culturel et sportif qui a été démontée, et celle située devant la bibliothèque. Des écriteaux et barrières en interdisent désormais l'accès. Au regard de sa fréquentation, l'aire de jeux du parc François Mitterrand sera entièrement renouvelée en 2016, ce qui représente un investissement conséquent.



Attentats du 13 novembre

Discours de Pierre Jean Didiot, maire

Après les attentats contre Charlie Hebdo et le supermarché Casher de la Porte de Vincennes, où les terroristes s'en prenaient lâchement à la liberté d'expression de la presse et ciblaient notre communauté juive, nous avons cru que cela était terminé... Nous avons tous tendance à oublier trop vite... mais cela ne fait que commencer...

La France a une nouvelle fois été touchée par le terrorisme.

Dans la soirée du vendredi 13 novembre, 6 attaques terroristes, menées simultanément, ont frappé notre capitale, dans des lieux publics, par des individus fanatisés et déshumanisés. Ils ont causé la mort de 129 personnes et blessé 350, dont 80 sont en urgence extrême.

Ces barbares n'avaient qu'un seul objectif, faire le plus grand nombre de morts. Ces massacres, d'une extrême sauvagerie, nous font prendre conscience que nous sommes en état de guerre mais ce ne sont pas des militaires que nous avons en face de nous, mais des criminels.

Dans ces moments tragiques, nos pensées vont tout d'abord aux victimes et à leurs familles à qui nous présentons nos sincères condoléances.

Nous voulons aussi rendre hommage aux forces de l'ordre qui une fois de plus dans des circonstances d'une extrême gravité ont montré leur professionnalisme et leur courage.

Nous rendons hommage aux personnels de santé, médecins, chirurgiens, anesthésistes, infirmiers, brancardiers, pompiers et aux anonymes qui se sont mobilisés instantanément pour porter secours aux victimes, évitant ainsi que le bilan ne s'alourdisse encore.



La France est visée par le terrorisme, car la France représente tout ce que ces fanatiques honnissent : la liberté, la fraternité, l'égalité.

La France est visée, car elle intervient sur des théâtres d'opérations extérieurs pour défendre ces valeurs et venir en aide aux populations opprimées et cela est jugé inacceptable par ces barbares.

Ces lâches terroristes se sont attaqués vendredi à un symbole de notre liberté : le choix de nos loisirs. Ils se sont attaqués à des innocents sans défense, rassemblés dans un stade pour assister à un match de football, à d'autres réunis pour un moment de convivialité dans un restaurant ou un bar, à d'autres enfin partageant un moment d'écoute musicale dans une salle de concert.

Ils se sont attaqués en fait, à tout ce dont ils sont éloignés par l'obscurantisme dans lequel ils sont plongés.

Ils ont voulu terroriser de simples citoyens. Ils ont voulu que la France s'enfonce dans la peur, qu'elle s'affole, que la France recule, qu'elle se désengage des théâtres opérationnels, que la France se divise, que s'installe le ferment d'une guerre civile en faisant la chasse aux musulmans sur notre territoire.

Ils ont échoué.

Aujourd'hui, malgré l'état d'urgence et les consignes données, les Parisiens n'ont pas cédé à la peur, ils se sont rassemblés en masse pour rendre hommage aux victimes.

Ils ont montré leur solidarité.

La France a été frappée au cœur de sa capitale mais notre pays est soudé par les valeurs de la république et la République vaincra toujours.

Notre pays ne cédera pas à l'agression d'individus livrés à l'errance idéologique de leurs dirigeants.

Il était important, que nous montrions par notre présence, comme nous le faisons ici et maintenant, que nous sommes unis, solidaires, debouts et déterminés à défendre nos valeurs, nos libertés, l'égalité entre les citoyens, les droits de l'homme.

Mesdames et Messieurs, nous sommes là aujourd'hui rassemblés pour dire haut et fort, que unis nous sommes forts, que unis nous vaincrons mais surtout que monte partout de France et d'une seule voix comme un étendard que nous brandissons :

"Nous n'avons pas peur."

Vive Sarralbe, Vive la république et vive la France.



Cérémonie du 11 novembre 2015

Le 20 février 2012 le parlement a décidé que le 11 novembre ne serait plus uniquement la commémoration de la fin du premier conflit mondial mais une journée de « commémoration de la Grande guerre et de tous les morts pour la France ».

La municipalité de Sarralbe n'a pas attendu l'instauration officielle de cette date commémorative pour honorer toutes les victimes de ce conflit, inhumées dans le cimetière de Sarralbe. Chaque année, lors des cérémonies du 11 novembre elle dépose une gerbe sur la tombe des soldats russes sise à l'entrée du cimetière.

Ce 70^{ème} anniversaire a été l'occasion d'honorer tout particulièrement ces victimes inhumées loin de leur terre d'origine.

Indépendamment du dépôt de gerbe et de l'interprétation de l'hymne national Français par des enfants de l'école de Rech, la chorale CANTILENE a magistralement exécuté à quatre voix et à capella l'hymne national Russe. Un très grand moment d'émotion !



Bacheliers 2015 résidant à Sarralbe ayant obtenu la mention « Très bien » et « Bien »



Le conseil municipal met à l'honneur les récipiendaires du baccalauréat avec la mention « Très Bien et Bien » lors des célébrations de la Fête Nationale du 14 juillet.

Au travers de cette cérémonie notre ville honore aussi l'école de la République libre et laïque, l'un des piliers de notre société.

Afin de faciliter les démarches administratives nécessaires pour bénéficier du prix décerné par la commune il est souhaitable que chaque élève résidant à Sarralbe ayant obtenu le Baccalauréat, quelle que soit la filière, avec l'une ou l'autre des deux mentions « Très Bien et Bien » se signale au bureau d'accueil de la mairie en fournissant la copie des notes obtenues ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

30 jeunes saisonniers pendant la période estivale

Chaque année, pendant les vacances scolaires d'été, 30 jeunes de la commune sont employés dans les différents services municipaux de Sarralbe par périodes de 3 semaines en qualité de saisonniers.

Les candidats doivent répondre à 3 critères :

- Habiter SARRALBE,
- Etre âgés de 16 ans révolus et être scolarisés,
- Ne pas avoir déjà travaillé dans la commune en qualité de saisonnier les années précédentes.

Les saisonniers sont principalement affectés dans les services suivants :

Accueil du public, Service technique, Médiathèque, Espaces verts.

Les jeunes gens doivent adresser une lettre de motivation à Monsieur le Maire
1, place de la République 57430 SARRALBE, avant le 1^{er} mars 2016 pour être recrutés pendant la saison estivale 2016.

Les candidatures sont retenues par ordre d'arrivée des demandes en mairie.

Un arbre pour le climat

La COP21 s'est achevée samedi 12 décembre sur un accord pour lutter contre le réchauffement climatique. Il a fallu plus de 2 générations pour qu'un consensus mondial se dégage autour de la nécessité pour les nations de répondre à ce défi. Le problème est cependant loin d'être résolu, car l'accord reste flou pour beaucoup d'observateurs sur les moyens qui seront mis en œuvre. Une fois l'euphorie retombée, il s'agira de concrétiser les engagements pris.

Cela, ne doit pas faire oublier que la lutte contre le dérèglement climatique repose aussi sur une démarche de proximité et nous concerne tous.



La commune de Sarralbe s'est engagée dans cette voie depuis quelques années. Elle a créé un réseau de chaleur utilisant la bio masse. Elle a instauré un plan de désherbage pour réduire considérablement l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics. Elle a mis aux normes le système d'assainissement et réalisé l'isolation thermique des bâtiments scolaires ; elle a fait planter annuellement 25 arbres le long des chemins ruraux par les élèves des écoles. Elle a géré raisonnablement les ressources de la forêt, préservé les espaces naturels et sensibilisé le public au respect de la biodiversité lors des sorties organisées dans le cadre de la fête de la nature...

C'est dans cette optique que, dans le cadre de l'opération « un arbre pour le climat », les élèves de l'école maternelle de Rech ont planté deux arbres dans le parc au bord du canal en face de l'étang communal. Un tilleul et un chêne sessile ont été choisis car ces espèces résistent bien à la sécheresse.

Cette action symbolique se poursuivra par une sensibilisation des élèves au réchauffement climatique, à ses conséquences et aux moyens à mettre en œuvre pour s'adapter.



LES AMIS DU PAYS D'ALBE rendent hommage aux Sapeurs-Pompiers de Sarralbe



Saviez-vous que tous les pompiers de France étaient armés d'un fusil à baïonnette ou d'un sabre jusqu'en 1871 ? Saviez-vous que la première sirène électrique a été installée sur le toit de la mairie de Sarralbe en janvier 1926 ? Saviez-vous que le premier véhicule motorisé des pompiers de Sarralbe était de couleur verte ? Vous trouverez les explications pour ces questions et pour bien d'autres dans **Le Pays d'Albe N° 45** qui raconte dans le détail l'histoire de la compagnie des sapeurs-pompiers de Sarralbe, de 1839, année de sa création, à nos jours.

Du 16 au 23 octobre 2015 s'est tenue dans le hall d'honneur de la Mairie de Sarralbe, une exposition de 16 panneaux, affichant des documents comme des listes de pompiers, notamment celles de 1839, 1870, 1914 et 1939, des photos de pompes, depuis les pompes à bras jusqu'aux pompes à moteur, des photos de véhicules et de groupes de pompiers de différentes époques. Six panneaux ont été consacrés à la célébration du 75^e anniversaire en 1914, du 100^e en 1939, du 150^e en 1989, et du 175^e en 2014.

Cette exposition sera de nouveau visible au musée de la Maison des Têtes durant les mois de juillet et d'août 2016.





Dernier volet de cet hommage aux pompiers, la conférence diaporama du 23 octobre 2015, commentée par le nouveau président des Amis du Pays d'Albe, Jean-Michel Engel.

Elle a permis de faire découvrir au public, entre autres choses, les différents endroits de la ville qui ont servi de dépôt de matériel d'incendie.

Certaines dates précises ont été évoquées, comme le 3 juillet 1953 lorsque les pompiers ont salué le passage du Tour de France cycliste par le centre-ville de Sarralbe, passage immortalisé par un petit film d'époque.

L'exposé s'est terminé par la projection du clip vidéo « Les Pompiers de Sarralbe au cœur de l'urgence » réalisé par Alain Riff.



Le comité du cercle

LES AMIS DU PAYS D'ALBE :

De gauche à droite : Au 1^{er} rang, assis, Philippe KEUER (vice-président), Jean-Michel ENGEL (président), Emile YAX (président honoraire).

Au 2^{ème} rang, Marthe LETHUILLIER (assesseur), Christiane KREMPFF (trésorière), Anita CALCATERRA (assesseur), Raymond GABRIEL (trésorier-adjoint).

Au 3^{ème} rang : Bernard WAGNER (secrétaire), Jean-Louis WILBERT (assesseur), Madeleine CALCATERRA (secrétaire-adjointe).

Photo réalisée le lundi 14 septembre 2015, lors de l'installation du nouveau comité, dans la bibliothèque de la Maison des Têtes.

Un partenariat réussi

Le 3 octobre 2015 « les rencontres culturelles de Fénétrange » en partenariat avec La ville de Sarralbe



Pour cette 37^{ème} édition « les rencontres culturelles de Fénétrange » Sarralbe a souhaité être partenaire de ce festival en accueillant pour le bonheur des très nombreux mélomanes "l'Orchestre National de Lorraine" sous la direction de Adrien Perruchon. Frédéric Lodeon nous a éclairé de ses commentaires avertis quant aux œuvres interprétées et aux subtilités instillées par les compositeurs.

Fidèle à l'âme même du festival cet orchestre prestigieux accompagné de deux jeunes solistes, Esther Yoo au violon et Edgar Moreau au violoncelle, a magistralement interprété des œuvres de Brahms, Tchaïkovski et Mendelssohn.

Un privilège rare que d'avoir pu accueillir à Sarralbe un chef d'orchestre et des solistes qui se produisent habituellement sur les scènes de très grandes métropoles à travers le monde.

Cet événement culturel dans notre ville a pu prendre corps grâce au partenariat de Sarralbe avec « Les rencontres culturelles de Fénétrange ».

Une collaboration heureuse et productive qui demande à être pérennisée.



Un moment de poésie au cœur de l'été

La Sarre à Contes



La grande grue intrigue : une énorme structure telle un immense scarabée accroché à la flèche qui culmine à une soixantaine de mètres du sol repose paisiblement sur le gazon. Le public nombreux massé autour de cet ensemble saugrenu est fébrile.

Le spectacle va être riche en émerveillement.

Il s'ouvre dans l'esprit de la Commedia della arte. Des amuseurs absurdes «les Maudits» juchés sur des tréteaux parquent à la lueur des flambeaux.

Le tintement des cloches est désormais omniprésent. Cette sonnerie commune déclenche le déplacement «des Maudits» vers la structure étrange.

Telle « une boîte à musique » hypertrophiée la grue télescopique soulève délicatement dans les airs un orchestre de «clochistes». La structure devient « Lustre musical » auquel des jeux de lumière donnent vie.

Comme une grosse fleur, le mobile s'ouvre et les musiciens s'élèvent lentement au dessus de la couronne, laissant apparaître des agrès sur lesquels trois trapézistes ont pris place, la magie opère !



Le succès grandissant de l'accueil périscolaire

En juillet 2015, le conseil municipal a renouvelé, au terme d'une procédure de mise en concurrence des candidats, sa confiance à l'association OPAL (Organisation Populaire des Activités de Loisirs) pour continuer à gérer l'accueil périscolaire mais aussi pour organiser dès les vacances scolaires de cet été, les activités et sorties du centre aéré. Dès la rentrée scolaire du mois de septembre, les plages d'accueil de "l'île aux copains" ont connu une fréquentation soutenue et en progression :

Accueil périscolaire :

- matin : 14 enfants en moyenne
- midi : une centaine d'enfants en moyenne
- soir : 32 enfants en moyenne

Mercredis après-midi :

- 20 enfants en moyenne avec repas

Vacances de la Toussaint :

- 25 enfants en moyenne
(19 au 30 octobre 2015)



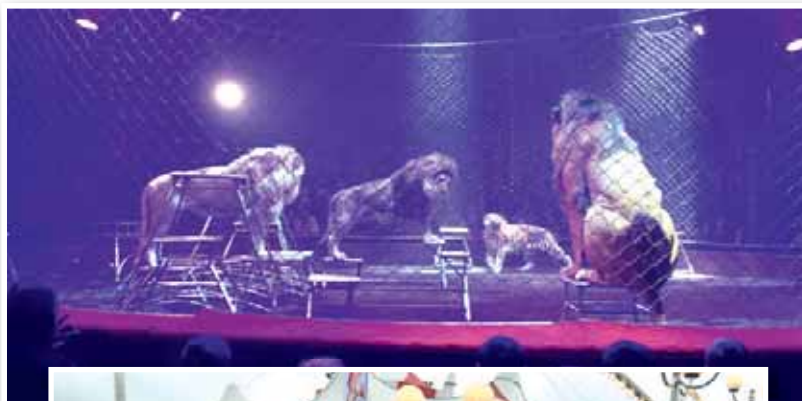
Les thèmes d'activités proposés aux enfants se sont largement diversifiés :

- l'écoresponsabilité,
- le projet autour du livre,
- l'éveil musical,
- "Harry Potter balaie l'île aux copains de ses sortilèges" pendant les vacances scolaires de la Toussaint,
- les animations des années soixante avec des dessins animés et des courts-métrages burlesques muets,
- l'ambiance de la Saint Nicolas et de Noël,
- le calendrier de l'Avent.

"L'île aux copains" a clôturé cette année 2015 par une soirée de jeux et de représentations de danses et de chants de Noël.



Sortie école maternelle de Rech



Le vendredi 16 décembre 2015, les élèves de la maternelle de Rech se sont rendus à Metz pour assister à un spectacle de cirque.

Ils ont fait la connaissance de Monsieur Loyal et ont pu voir des numéros avec des éléphants, des lions, des tigres, des perroquets mais également des motos ainsi qu'une trapéziste. Les élèves étaient ravis.

Le transport est pris en charge par la Commune.



Le centre aéré de l'été 2015

Encore un été riche en activités pour les jeunes de Sarralbe et environs. Le centre aéré a accueilli près de 50 enfants par semaine, soit plus de 14 000 heures d'animation. Une évolution considérable si l'on compare ces chiffres à l'année 2001. En effet, à l'époque, même si les "tickets sport" occupaient plus de 400 enfants une dizaine d'heures par semaine, cela ne correspondait qu'à 4 000 heures sur l'été.

Cette année encore, de nouvelles activités ont été proposées et en particulier une animation en partenariat avec le "club image" du collège. Monsieur Pascal Becker, principal du collège, a ouvert ses portes et mis à disposition le matériel ultra performant du collège. Au programme de cette nouvelle activité : montage Vidéo, prises de vue, utilisation du logiciel finalcut pro... L'occasion également pour certains de découvrir leur nouveau collège !

L'été 2015 a été la dernière année de gestion de l'accueil de loisirs par le Club Omnisports de Sarralbe. Cette mission, sera à l'avenir confiée à l'OPAL, comme c'est déjà le cas pour l'accueil périscolaire. Les familles prendront utilement contact avec le nouveau gestionnaire pour tout renseignement.

Les bases de fonctionnement resteront les mêmes et en particulier la grande sortie de la semaine.

Encore un grand merci aux animateurs et directeurs qui ont soutenu le COS durant toutes ces années : Perrine, Laura, Jonathan, Amanda, Pierre, Arnaud, Emilie, Adeline, Margaux, Vanessa

Les chiffres clés du centre aéré 2015 :

Sorties : 11 000 €

Repas : 5 000 €

Charges salariales : 25 000 €

Achats : 2 600 €

Subvention de la commune : 13 000 €

Participation des familles : 20 000 €

Participation de la Caf Moselle : 6 500 €

Saint-Nicolas et le père Noël en visite dans les écoles



Cette année, Saint-Nicolas accompagné du père Fouettard a fait sa tournée dans toutes les écoles de la Commune. Recevant individuellement chaque écolier, il leur a offert mandarines et pains d'épice.



Spectacle de fin d'année offert par la municipalité

La municipalité a également offert à l'ensemble des écoliers un spectacle et des livres, distribués cette fois-ci par le Père Noël.

Durant le spectacle, beaucoup d'éclats de rire, les enfants se sont beaucoup amusés en découvrant un spectacle de marionnettes sur table en lumière ultraviolette intitulé "Robinson".

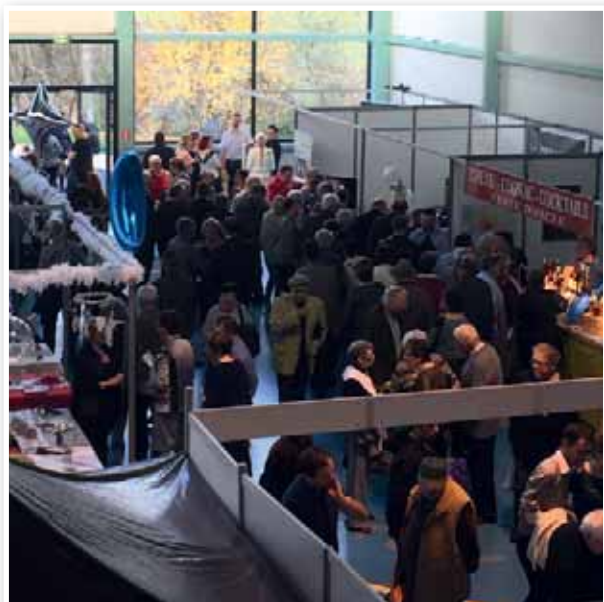
Les enfants, très curieux, ont posé des questions au marionnettiste en fin de spectacle. Il leur a révélé ainsi quelques trucs de son spectacle : comment il fait voler les papillons, comment il transforme le lit en bateau et ce qu'est la lumière ultraviolette !!!



Lors de son passage, les enfants ont réservé un accueil très chaleureux au Père Noël. Des chants de Noël ont été interprétés par les enfants. Pour les petits, le Père Noël a aussi à leur raconter sa petite histoire. Afin de les récompenser, le Père Noël a remis à chaque enfant un livre adapté à son âge. Les élèves des classes de CM2, pour la première fois, ont reçu un dictionnaire qui leur sera utile de la 6^{ème} à la 3^{ème}.



Le salon de la gastronomie et des arts de la table les 7 et 8 novembre 2015



Depuis plusieurs années, Sarralbe met la gastronomie et les arts de la table à l'honneur pendant la durée d'un week-end. Cette année encore, cet événement organisé dans le centre culturel et sportif de Sarralbe a connu un succès retentissant.

Ainsi, tout au long du samedi et du dimanche, un public nombreux a pu déguster des produits allant de la charcuterie au vin, en passant par le fromage, et découvrir de la décoration de table. Mais l'hôte d'honneur était sans conteste le pain. Un aliment qui a même eu droit à son défilé. En effet, pour cette 15^e édition, les organisateurs ont choisi de mettre en vedette la baguette, un emblème identitaire bien français. C'est ainsi qu'en partenariat avec le syndicat des boulangers de l'arrondissement de Sarreguemines, Bitche et Sarralbe et le grand moulin "Dubach" de Sarralbe a été organisé le concours de la meilleure baguette de tradition française.

Le dimanche, la boulangerie s'est associée à la haute-couture. En effet, Miss Moselle 2015 et ses dauphines ont défilé, habillées de robes recouvertes de créations confectionnées par les boulangers. Chaque boulanger a laissé travailler son imagination, avec l'aide des couturières, des maquilleuses et des coiffeurs du lycée "la Providence" de Dieuze. Un mélange de savoir-faire typiquement français au service de l'artisanat.



Regard sur les activités de l'Harmonie Municipale de Sarralbe

Notre Concert du Samedi 21 novembre 2015 :

Le thème retenu a été un «concert Western», que les spectateurs ont pu apprécier Samedi le 21 novembre dernier, agrémenté d'animations et de décorations «d'époque».

Remise de décorations et repas en commun le 29 novembre 2015 :

Le dimanche 29 novembre 2015, la Musique Municipale de SARRALBE s'est retrouvée à 9h en l'église Saint-Martin pour y célébrer Sainte-Cécile, et agrémenter ainsi la célébration du 1^{er} dimanche de l'Avent. Après l'office, les musiciens se sont retrouvés en salle de répétitions au centre de secours, pour la traditionnelle cérémonie de remise des décorations et le traditionnel repas en commun.



Notre programme pour l'année 2016 :

Notre année musicale 2016 commencera par un sympathique concert à l'hôpital EPHAD Saint-Joseph de SARRALBE le 28 février 2016. Une occasion d'honorer nos aînés en leur proposant un petit intermède musical.

Nous aurons aussi l'occasion, courant 2016 vers le mois de mai ou de juin, de redonner une partie de notre récent «concert Western», pour une animation à l'école élémentaire de Sarralbe. C'est encore en projet, nous communiquerons à ce sujet dès que le projet sera un peu plus avancé.

Le 15 mai 2016, la Musique Municipale de SARRALBE fera une sortie de très grande importance : nous allons passer le concours national d'harmonies de la Confédération Musicale de France, dans la prestigieuse salle de l'Arsenal à METZ.

Nous avons aussi en projet un rapprochement avec l'Harmonie du Pays de Bitche pour des interventions ponctuelles, là aussi, nous communiquerons dès que le projet sera un peu plus avancé.

Puis viendront naturellement en fin d'année notre concert-spectacle Samedi le 19 novembre 2016, et notre messe de Sainte Cécile dimanche le 27 novembre 2016 (date à confirmer).

Le traditionnel repas de fête des anciens



Près de 180 personnes âgées de plus de soixante-dix ans ont répondu à l'invitation de la municipalité et se sont retrouvées pour partager un bon repas de fête dans une ambiance conviviale et enjouée. La doyenne de la salle était M^{me} Edoyse SCHEFFLER (93 ans) et le doyen M. Raymond TOUSCH (90 ans). La ville compte 577 personnes âgées de 70 ans et plus dont 366 femmes et 211 hommes. 52 d'entre elles sont âgées de 90 ans et plus dont 39 femmes et 13 hommes.

L'après-midi a été animée par les jeunes de la chorale "Souffle d'Avenir". La Commune a offert aux personnes qui n'ont pas pu être présentes au repas, un colis de Noël et les résidents de la Maison de Retraite St Joseph ont également fait l'objet d'une attention particulière.



Information :

Afin d'aider les personnes âgées n'ayant pas de moyens de locomotion à se déplacer plus facilement, la municipalité a mis en place un transport du domicile du demandeur vers les commerces de Sarralbe (et bien entendu le trajet de retour au domicile).

Il est nécessaire de s'inscrire préalablement en mairie de Sarralbe au service d'accueil.

Pour tout renseignement s'adresser en Mairie au 03 87 97 30 24.

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Du lundi au jeudi : de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Le vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Service technique :

Du lundi au jeudi : de 13h30 à 17h30

Le vendredi : de 13h30 à 16h30

Naissances 2015

NULAC	Marius	10/12/2014 – SAINT-AVOLD
KLEINHENTZ	Zoé	23/12/2014 – SAINT-AVOLD
VALES	Flora, Marie, Sylvie	30/12/2014 – SARREGUEMINES
LUCU	Eléana, Angélique	01/01/2015 – SARREGUEMINES
MERT	Berat	02/01/2015 – SARREGUEMINES
WEBER HAULER	Amy	04/01/2015 – SARREGUEMINES
EIFFER	Tyler	06/01/2015 – SARREGUEMINES
LUDMANN	Chiara	11/01/2015 – FORBACH
VANNIER	Loan	18/01/2015 – SARREGUEMINES
STAUB	Mayron, Serge, Jean, Joseph	18/01/2015 – SARREGUEMINES
PIRRERA	Aaliyah	22/01/2015 – SARREGUEMINES
THISS	Simon	09/02/2015 – SARREGUEMINES
STROINSKI	Ethan	19/02/2015 – SARREGUEMINES
ZINS	Léo, Benjamin	12/03/2015 – SARREGUEMINES
DUVARCI	Eyvan	24/03/2015 – SARREGUEMINES
WOLLENSCHNEIDER	Yoann, Armand	01/04/2015 – SARREGUEMINES
LABATTU	Shanella	23/04/2015 – SARREGUEMINES
KESKINKILIC	Emir	02/05/2015 – SARREGUEMINES
KESKINKILIC	Eren	02/05/2015 – SARREGUEMINES
WOLFF	Bastien	10/05/2015 – SARREGUEMINES
GABRIEL	Emilien, Xavier, Gaël	02/06/2015 – SAINT-AVOLD
SATTLER	Shanna, Marie	03/06/2015 – SARREGUEMINES
JUNK	Théo, Claude, Philippe	02/06/2015 – SARREGUEMINES
HRIBERNIK	Nicolas, Gabriel	17/06/2015 – SAINT-AVOLD
DOUVINET	Axel	19/06/2015 – SARREGUEMINES
JOUAVILLE	Rayden	04/07/2015 – SARREGUEMINES
MONTITON	Thimothée	17/07/2015 – FORBACH
RAUCH	Camille, Anne	20/07/2015 – SARREGUEMINES
HETZEL	Mayline	29/07/2015 – SARREGUEMINES
LOVETERE ISEL	Louna, Blandine	31/07/2015 – SAINT-AVOLD
POTET	Lyna	31/07/2015 – SARREGUEMINES
MINEZ	Abraham, David, Julien	05/08/2015 – SAINT-AVOLD
SCHMITT	Adrien, James, Pascal	09/08/2015 – SARREGUEMINES
DUPONT	Sacha, Steve, Jimmy	24/08/2015 – SARREGUEMINES
GENOVESE-LAMPERT	Alice	26/08/2015 – FORBACH
AREND	Dario, Moreno	26/08/2015 – SARREGUEMINES
SAHIN	Kerem	16/09/2015 – SARREGUEMINES
ETWEIN RIFF	Tim	23/09/2015 – SAINT-AVOLD
EL-OUEDERNI	Isra	01/10/2015 – SARREGUEMINES
HEINZ	Sarah, Estelle	01/10/2015 – SAINT-AVOLD
DOSCH RIFF	Shana, Kiara	12/10/2015 – SARREGUEMINES
LETT	Wendy, Maéva	22/10/2015 – FORBACH
GARNI	Sandro, Eddy, Kevin	06/11/2015 – SARREGUEMINES
HELD	Maylee	04/12/2015 – SARREGUEMINES

Mariages 2015

AKTAS Bunyamin & KAYA Ayse	13 décembre 2014
VALES Jonathan, Nicolas & NIEFFER Melissa	13 décembre 2014
DUVARCI Gökhan & ERDOGAN Arzu	14 mars 2015
GENOVESE-LAMPERT Alexandre, Jean-Claude & WILHELM Céline	18 avril 2015
FAUR François & SEIFERT Petra	25 avril 2015
GALLEZ Didier, Robert & GRATZ Clarisse, Marguerite, Anne	23 mai 2015
BIEBER Jean-Pierre & ROHRER Daisy, Marine	26 juin 2015
DAHLEM Thierry, Jean & ESCH Nathalie	04 juillet 2015
MULLER Matthieu, Jean, Hugues & BARBICHE Aurélie	11 juillet 2015
FRITZ Alexandre, Daniel & WEBER Aurélie	01 août 2015
MARTIN Eric & EISENHAUER Laurence, Marie, Viviane	22 août 2015
ARNU Jean, Henri & SIREUS Maria, Antonia, Rose	22 août 2015
EMANUELE Jean-Philippe & FEUERSTEIN Aurélie, Elodie	29 août 2015
DAUBER Julien, Roger, Joseph, Etienne & KILHOFFER David, Arnold, Alfred	26 septembre 2015
TOZLU Osman & DENIZ Selma Hatice	23 octobre 2015



Décès 2015

DUVARCI née GEZICI Zusan	23/12/2014 – SARREGUEMINES	52 ans
BESCH Jean, Eugène	18/01/2015 – SARRALBE	76 ans
WINTERSTEIN Daniel, Robert	21/01/2015 – SARRALBE	47 ans
POIROT Victor, Gustave	23/01/2015 – SARRALBE	87 ans
ABT née WALLIARD Anne, Irène	24/01/2015 – SARREGUEMINES	90 ans
GROSSET née SALLE Marguerite	27/01/2015 – SARREGUEMINES	101 ans
MELY née SCHLOSSER Marie-Thérèse	31/01/2015 – SARRALBE	87 ans
BULLIUNG Georges, Charles	05/02/2015 – SARRE-UNION	91 ans
TÂTE Gabriel, Jean, Claude	15/03/2015 – SARREGUEMINES	82 ans
PORT Aloïs, Jacques	16/03/2015 – SARREGUEMINES	91 ans
CLEMENT Roger, Germain	19/03/2015 – SARREGUEMINES	76 ans
CLAUS Pierre, Benoit	04/04/2015 – FOURNES	57 ans
DOLISY Jean, Joseph, Victor	16/04/2015 – SARRALBE	87 ans
MARCUS Claude, Robert, Lucien	27/04/2015 – SARREGUEMINES	69 ans
OURY née SCHMITT Marie, Antoinette	29/04/2015 – SARRALBE	82 ans
PORT Martin, Joseph	02/05/2015 – SARREGUEMINES	81 ans
LOTH Yves, Marie, Camille	06/06/2015 – SARRALBE	88 ans
HENTZ née JANSEM Angèle, Marie	15/06/2015 – SARRALBE	84 ans
ISKILIBLI Saban, Ahmet	11/06/2015 – STRASBOURG	73 ans
MARKIEWICZ Roland, Romain	22/06/2015 – SARREGUEMINES	67 ans
ROTH Roland, Albert	08/07/2015 – SARREGUEMINES	62 ans
CHEVALLIER Robert, Georges	02/07/2015 – STRASBOURG	82 ans
JEANNOT née DEHLINGER Léonie, Eugénie	24/07/2015 – SARREGUEMINES	93 ans
MAZEAU née HONNERT Marie, Laurence	01/08/2015 – SARRALBE	62 ans
HERNANDEZ Raymond, Victor	10/08/2015 – SARREGUEMINES	92 ans
ROSSLER Robert	07/08/2015 – FORBACH	85 ans
SERPE Louis, Henri, Gaston	16/08/2015 – SARREGUEMINES	94 ans
KLAMMERS Mathias, André	27/08/2015 – SARREGUEMINES	71 ans
QUIRIN née STAUB Marie, Frida	31/08/2015 – SARRALBE	84 ans
DIDIOT Joseph, Jean	02/09/2015 – SARREGUEMINES	79 ans
DEHLINGER Alphonse, Etienne	16/09/2015 – SARREGUEMINES	93 ans
MATTA Andréano	17/09/2015 – SARREGUEMINES	72 ans
SOYER Charles, Gabriel	12/10/2015 – FORBACH	89 ans
HEYMES née KIRCHGESNER Marie, Denise	26/10/2015 – SARRALBE	76 ans
BATON née GLAD Isabelle, Eugénie	09/11/2015 – SARRALBE	77 ans
KOSCHER Emile	28/10/2015 – STRASBOURG	74 ans
RIGOLE née BONNEFOI Juliette, Gabrielle	08/11/2015 – SCHILTIGHEIM	87 ans
GEISLER née SCHUSTER Adrienne, Marie	21/11/2015 – SARRALBE	83 ans
TRIOLET Henri, Charles, Maurice	23/11/2015 – SARREGUEMINES	72 ans
RIFF née LAMPERT Marie, Emilie	17/12/2015 – SARRALBE	83 ans
COUZINET Jacques, Henri	23/12/2015 – SARRALBE	73 ans

Calendrier des Manifestations 2016

9 janvier	Orchestre philharmonique de Strasbourg	Concert du Nouvel An
23 janvier	Troupe théâtrale de Sarreguemines	Théâtre en platt
5 février	Ensemble vocal du Conservatoire de Sarreguemines	Requiem KV 626 Mozart
8 février	Amicale des anciens de la marine	Soirée carnaval "Lumpenball"
10 février	Amicale des anciens de la marine	Condamnation du "Matelot Carnaval"
21 février	Troupe théâtrale de Holving / Club du 3 ^e âge	Théâtre en platt
27 février	Troupe théâtrale de Volmunster	Théâtre en platt
28 février	Musique municipale	Concert à l'hôpital de Sarralbe
5 mars	Troupe théâtrale d'Achen	Théâtre en platt
9 mars	MJC	Spectacle Jeune Public
12 mars	Sapeurs Pompiers	Kappensitzung
13 mars	La Boule Albenoise	Challenge SMART DNH
30 mars	Ecole de musique & de danse	Concert de printemps
3 avril	AS Rech	Marché aux puces
17 avril	Club canin	Concours canin RCI
22 avril	Les Amis du Pays d'Albe	Conférence sur l'actualité du droit local
24 avril	Foyer d'Eich	Fête de la choucroute
5 mai	Amicale des anciens de la marine	Vide cales et greniers
15 mai	Chorale Cantilène	Concert de printemps
22 mai	Cré-Anu	Marche de printemps
18 juin	Ecole de musique & de danse	Gala de danse
19 juin	FC Sarralbe	Marché aux puces
21 juin	Ville de Sarralbe	Fête de la musique
2 juillet	Cré-Anu	Soirée concert
3 juillet	AS Rech	Tout le village joue au foot
13 juillet	Ville de Sarralbe	Feu d'artifice & bal populaire
18 juillet	Amicale des anciens de la marine	Soirée fromage blanc
31 juillet	MJC	Marche populaire
14 août	Foyer d'Eich	Fête du cochon
14 août	FC Sarralbe	Challenge le Croco
21 août	AS Rech	Challenge Secofab
4 septembre	La Boule Albenoise	Challenge Super U DNH
11 septembre	MJC	Marché aux puces
16 octobre	Secours catholique	Couscous
29 octobre	FC Sarralbe	Soirée années 80
5 novembre	Cré-Anu	Fête d'automne "fées, sorcières et citrouilles"
5 novembre	Ville de Sarralbe	Salon de la gastronomie et des arts de la table
6 novembre	Ville de Sarralbe	Salon de la gastronomie et des arts de la table
19 novembre	Musique municipale	Concert de la sainte Cécile
20 novembre	Marché de Noël & après-midi crêpes	Chorale Cantilène & les bénévoles de l'après-midi crêpes
27 novembre	Troupe théâtrale de Grundviller	Théâtre en platt
4 décembre	Ville de Sarralbe	Repas des anciens
14 décembre	Ecole de musique & de danse	Concert de Noël